



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

LP

Question orale n° 1004

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les menaces qui planent sur les filières de l'électronique et de l'électroménager du lycée de l'Aa à Saint-Omer. Si ses sections venaient à être fermées à la prochaine rentrée ou à tous le moins ses effectifs réduits de moitié, il est incontestable qu'indépendamment du préjudice subi par les élèves, l'avenir de la section du bac professionnel MAEMC se trouverait également gravement compromis. Au moment où la principale entreprise de la région, Arc International, vient d'annoncer la suppression de 2 700 emplois au terme de 2008, il est important de maintenir, voire de développer l'offre de formation professionnelle en direction des très nombreux jeunes du bassin d'emploi audomarois. Il lui demande donc de revenir sur ce projet d'autant que le lycée de l'Aa est l'unique établissement de la zone littorale du Pas-de-Calais à encore préparer un BEP ICEE et un bac professionnel MAEMC.

Texte de la réponse

MAINTIEN DES FILIÈRES ÉLECTRONIQUE ET ÉLECTROMÉNAGER AU LYCÉE DE L'AA À SAINT OMER

M. le président. La parole est à M. Michel Lefait, pour exposer sa question, n° 1004, relative au maintien des filières électronique et électroménager au lycée de l'Aa à Saint-Omer.

M. Michel Lefait. Alors que personne ne s'y attendait et que rien ne le laissait prévoir, les filières de l'électronique et de l'électroménager du lycée de l'Aa à Saint-Omer sont aujourd'hui menacées et pourraient être supprimées à la prochaine rentrée scolaire. Cette perspective de nouvelles fermetures de sections au sein de cet établissement fait suite à la disparition de celle de l'habillement intervenue en 2004 et suscite surprise, incompréhension et, surtout, inquiétude au sein de la communauté scolaire.

Il semblerait que les classes de BEP électronique et ICEE - installateur conseil en équipement électroménager - soient à tout le moins réduites de moitié. Il est incontestable que de telles réductions nuisent d'abord aux élèves pour qui l'enseignement professionnel est une voie de formation indispensable et souhaitée, mais elles portent aussi en elles une lourde hypothèque sur la section de bac professionnel MAEMC - maintenance des appareils et équipements ménagers de collectivités - largement sollicitée par les étudiants parce qu'elle aboutit à une insertion professionnelle relativement rapide.

Pourtant, l'équipe éducative a su tisser des liens très forts avec le milieu professionnel local et régional, et conclure des partenariats avec des groupes industriels renommés et puissants. Enfin, les débouchés offerts par cette formation sont encore, pour le moment, assez généreusement ouverts.

Il faut encore noter que le projet de fermeture des sections est d'autant plus amèrement ressenti qu'il coïncide avec l'annonce par la première entreprise de la région, Arc International, de la décision de réduire ses effectifs de quelque 2 700 emplois d'ici à 2008, ce qui tarit d'autant l'offre potentielle jusqu'à présent offerte aux très nombreux jeunes que compte le bassin de vie de l'Audomarois.

La diversification des formations s'impose donc plus que jamais et la filière de l'électroménager paraît susceptible de compenser au moins partiellement la suppression des 5 000 emplois privés enregistrée par le

secteur entre 2003 et 2008.

J'attire votre attention, monsieur le ministre, sur une dernière donnée essentielle : le lycée de l'Aa est l'unique établissement de Berck à Dunkerque en passant par Calais, où la possibilité de préparer un BEP " installateur conseil en équipement électroménager ", et un bac professionnel " maintenance des appareils et des équipements ménagers et de collectivités ", est encore offerte aux élèves.

J'ai également appris hier qu'une suppression de la section de CAP " employé technique de collectivité " était programmée au lycée Vauban d'Aire-sur-la-Lys, ce qui rend du même coup inutiles de coûteux travaux d'adaptation des locaux, à peine terminés.

Pour toutes ces raisons, je vous demande instamment, monsieur le ministre, de reconsidérer ces décisions pour le moins malheureuses et inopportunes, car il y va de l'avenir de la jeunesse de notre secteur. En outre, ne faut-il pas mettre les actes en accord avec certains discours récurrents sur la nécessité de revaloriser auprès de l'opinion publique les métiers manuels et les différentes filières de l'enseignement professionnel ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la recherche.

M. François d'Aubert, ministre délégué à la recherche. Monsieur le député, je vous prie de bien vouloir excuser M. le ministre de l'éducation nationale qui, en ce moment, participe dans une école à l'opération " pièces jaunes " dont, cette année, une partie des bénéfices sera destinée à venir en aide aux victimes des tsunamis.

Ainsi que vous venez de le rappeler, au rang des formations inscrites à la carte pédagogique du lycée professionnel de l'Aa de Saint-Omer, figurent une section préparant au BEP " métiers de l'électronique ", ainsi qu'une section préparant au BEP " installateur conseil en équipement électroménager ", pour une capacité d'accueil, à la rentrée scolaire de 2004, de trente places chacune, soit un total de soixante places.

L'examen des données de l'affectation de juin 2004 révélait déjà que ces formations n'avaient été respectivement demandées en premier voeu que par quinze et treize élèves, parmi ceux ayant fait l'objet d'une décision d'orientation en seconde professionnelle.

L'effectif constaté à la rentrée scolaire de 2004 était plus satisfaisant sur le plan quantitatif, puisqu'il s'élevait finalement à vingt élèves dans chacune de ces deux sections. Ce sont donc tout de même vingt places *in fine* qui sont restées vacantes sur les soixante offertes, soit un taux de vacance de 30 %.

Dans le cadre des travaux de préparation de la rentrée de 2005, actuellement en cours, il n'a jamais été envisagé de fermer ces sections qui participent au maillage de l'offre de formation de l'académie de Lille en général et de l'Audomarois en particulier.

Tout au plus est-il envisagé d'adapter la capacité d'accueil de ces sections aux effectifs attendus. Ainsi, pour la rentrée de 2005, quarante-cinq places seront offertes à l'entrée en BEP pour ces deux spécialités, c'est-à-dire trente en " installateur conseil en équipement électroménager " et quinze pour les métiers de l'électronique, soit une capacité d'accueil supérieure aux effectifs scolarisés à la rentrée de 2004. Nous parions ainsi sur la qualité de l'enseignement prodigué dans ce lycée.

Par ailleurs, je tiens à préciser que cette adaptation ne remet nullement en cause l'existence du baccalauréat professionnel " maintenance des appareils et des équipements ménagers et de collectivité ", dont le vivier n'est pas diminué dans l'établissement et qui recrute également sur d'autres sections, notamment le BEP " métiers de l'électronique " du LP Jacques Durand, de Saint-Omer, et du LP Pierre de Coubertin, de Calais.

Tels sont, monsieur le député, les éléments de réponse que je voulais vous apporter pour calmer votre inquiétude. J'espère qu'ils vous auront rassuré.

M. le président. La parole est à M. Michel Lefait.

M. Michel Lefait. Monsieur le ministre, si votre annonce de ne pas supprimer totalement les sections concernées a l'heur de me rassurer, au moins partiellement, j'insiste sur une donnée que je signalais dans ma question : la perte considérable d'emplois industriels que va connaître notre bassin d'emploi et de vie en deux ou trois ans, et la nécessité d'élargir l'offre en matière de formation professionnelle aux métiers manuels, dont tout le monde dit qu'il faut les revaloriser et les promouvoir. L'apprentissage ne peut pas être la seule réponse au problème de l'emploi dans l'industrie.

Cette question mérite d'être examinée de près. Il serait temps que les différents partenaires se retrouvent autour d'une table avec les services du rectorat afin de définir les formations correspondant à la demande du bassin, de manière à apporter une réponse d'avenir et d'espoir à la jeunesse.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1004

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 18 janvier 2005, page 421

Réponse publiée le : 19 janvier 2005, page 14

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 18 janvier 2005